



Editorial

Mes chers confrères, Chers amis

La newsletter n°1 de notre association a reçu un très bon accueil et nous vous remercions très sincèrement pour les nombreux messages de sympathie que nous avons reçus

Poursuivant dans cette voie, nous vous prions de trouver notre deuxième numéro.

Il comprend un portrait du nouveau président de l' ANAH , une invitation à participer à un club de lecture, une réflexion sur les nouvelles nominations à la tête de l'ENM et de l'Ecole Française du Barreau , et un article sur l'instauration du Parlement de Flandres dans la bonne ville de Douai.

Nous avons le vif plaisir de vous inviter à un repas des retrouvailles qui se déroulera le **2 juillet 2021 à midi** , au restaurant de l'Hippodrome à Marcq en Baroeul . Nous espérons vous voir nombreux.

Je vous avais écrit que 2021 devait être l'année du défi, celui de revivifier notre association, de la conforter dans ses buts et de réanimer notre amitié . Tout le bureau se joint à moi pour vous assurer de notre volonté d'atteindre ce but

J'espère que ce numéro n°2 vous plaira et toutes les critiques seront les bienvenues.

Très confraternellement

Didier RICHARD



LE DIALOGUE ENFIN RENOUÉ ?

Le 21 Septembre 2020, le Garde des Sceaux Eric DUPONT-MORETTI annonçait la nomination à la tête de l'ENM de Maître Nathalie RORET, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris. C'était l'affirmation de vouloir ouvrir l'ENM au monde extérieur et surtout restaurer le dialogue avec les avocats. Cette nomination fut diversement appréciée, tant par les syndicats de magistrats que par les médias, toutes tendances confondues.

Le 7 Janvier 2021, le Bâtonnier de Paris Olivier COUSI nommait Gilles ACCOMANDO, Premier Président de la Cour d'Appel de Pau comme directeur de l'Ecole de Formation du Barreau (de Paris) qui compte en son sein plus de 1900 élèves avocats. Curieusement à part quelques avocats grognons, cette nomination ne rencontra que peu d'échos, hormis dans les journaux professionnels et dans quelques périodiques.

A la lecture des interviews donnés par les 2 nouveaux directeurs, force est de constater que l'une et l'autre entendent accentuer l'interprofessionnalité, créer des formations communes, resserrer les liens entre avocats et magistrats. Le diagnostic sur le manque de confiance en la justice est également partagé comme la nécessaire réflexion sur le devenir des structures professionnelles. Comme l'a fait remarquer le nouveau directeur de l'EFB la forte augmentation du nombre d'avocats avec la stabilité du nombre de magistrats, victimes de la politique du chiffre, amènent des tensions que ces 2 nominations auront pour tâche de diminuer.

Cependant toutes les parties sont conscientes que ce n'est pas suffisant et que seuls des investissements forts dans le recrutement de magistrats et dans la réelle modernisation du système judiciaire pourront restaurer la confiance des citoyens dans leur Justice.

D RICHARD

« Autour des livres »

Bouffée d'oxygène, un moyen de s'évader, d'oublier les soucis et de nous avoir aidé à traverser cette période de confinement particulièrement éprouvante.

Cependant la lecture peut aussi être un facteur d'isolement, surtout dès lors que l'on est retiré de toute activité professionnelle.

A nous de l'utiliser comme un lien à tisser et une merveilleuse occasion de réunions et d'échanges. L'association des avocats honoraires vous propose de créer un club de lecture spécialement dédié. Une réunion sera organisée à cette fin dont vous serez informés.



UN PEU D'HISTOIRE

Le Parlement de Flandres

Symboliquement, notre News letter s'est emparée de la représentation de la Grand Chambre du Parlement de Flandres qui évoque pour chacun d'entre nous des souvenirs inoubliables des moments qui ont jalonné notre vie professionnelle. Nous y avons vécu notre prestation de serment, plaidé des affaires importantes, saisi le Premier en référé, assisté à des audiences solennelles, mais quelles sont ses origines?

Douai, possession des comtes de Flandres, dépendait du Duché de Bourgogne et depuis l'époque du Moyen-Age avait développé une grande prospérité par la vente des grains et des draps, et jouissait d'une grande autonomie. Toutefois la ville allait connaître des bouleversements terribles en raison des guerres entre la France et l'Espagne.

Le traité d'Aix la Chapelle en 1668 va consacrer les prises françaises de Bethune, Valenciennes, Lille et Douai et la création par le Roi du Conseil Souverain de Tournai, érigé en Parlement en 1686, transféré à Cambrai en 1709 en raison de la prise de Tournai par les Espagnols et enfin installé à Douai en 1714 après que la ville perdue en 1710, redevenue Française en 1712 suite à la victoire du Maréchal de Villars à Denain, confirmée par le traité d'Utrecht. Le Parlement de Flandres va ainsi se substituer pour les territoires conquis aux Conseils de Flandres, du Hainaut et de Malines, et contribuer au développement de la ville, à son prestige et sa stabilité. Il était impossible de se pourvoir en cassation contre ses arrêts mais il fallait en demander la révision.

Le Parlement est installé dans un bâtiment servant de refuge aux moines de l'abbaye de Marchiennes, le "Constantin", après avoir hébergé la garnison de la ville et le Roi y établit la vénalité des offices par édit de 1713 aux vertus anoblissantes, contribuant à la stabilité de l'institution et au développement de grandes familles de magistrats (Pollinchove, Calonne), mais interdisant entre autres à Louis XV et au chancelier Maupéou de mener la réforme envisagée de supprimer les offices et d'éviter la Révolution.

En 1762 la salle principale où se tenaient les assemblées générales est restaurée et il est passé commande à Nicolas Guy Brenet, élève de Boucher, de six toiles qui seront achevées et livrées en 1769. Elles représentent différentes allégories symbolisant la Vérité, la Justice, la religion et représentant le Roi clé de voûte des institutions et donnant à cette salle son aspect actuel. Un porche sera ensuite ouvert à la veille de la révolution sur la place de Pollinchove qui est toujours l'entrée principale aujourd'hui. Le Bâtiment deviendra par la suite le siège du directoire régional, puis résidence du Préfet jusqu'en 1803 et enfin Cour d'Appel à la fin du XIXe siècle

GH BOUCHART.





Olivier BENOIT

Le nouveau Président de l'ANAH : « CHTI un jour, Chti toujours... »

Notre excellent confrère Olivier Benoit a été porté à la présidence de l'ANAH au début de cette année et nous ne pouvons que nous en réjouir. Lorrain d'origine (né à Nancy en 1950), il a vécu dans le Nord de 1957 à 1972. Après des études secondaires à Maubeuge puis à Marcq en Baroeul il a fréquenté la faculté de droit de Lille où votre serviteur a eu le plaisir de le côtoyer notamment à l'occasion d'activités festives comme la Revue de la Balance. Licence en poche il a poursuivi ses études à Paris où il a obtenu un DES de droit des affaires et le diplôme de l'IAE.

Après son service militaire, il est entré au cabinet Francis Lefebvre comme conseil juridique et fiscal ; il y a déroulé une brillante carrière exerçant à la fois en droit économique et en droit douanier. La fusion des professions d'avocat et de conseil juridique lui a fait intégrer le barreau des Hauts de Seine. Il a vécu cette fusion comme une formidable opportunité d'enrichir la palette de son expérience personnelle et de prendre rang dans la longue lignée d'avocats de sa branche maternelle (deux aïeux bâtonniers de Chambéry). Il s'est rapidement intéressé aux fonctions ordinales et ses qualités ont été reconnues comme il se doit : il a été élu au conseil de l'ordre au tournant du siècle et bâtonnier du barreau des Hauts de Seine pour les années 2013-2014.

Ayant pris sa retraite en 2015, il s'est tourné vers l'ANAH qui l'a donc porté bien légitimement à sa tête. En ces temps difficiles, nous pouvons compter sur sa totale et efficace implication pour faire vivre pleinement notre association. Il peut compter sur notre soutien.

Denis LEQUAI